



Réunion du Bureau du 7 juillet 2014

18h30/21h00 – Salle du SMPLVG à Lourdes

Compte-rendu

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Mme Viviane ARTIGALAS, CCVA
Mme Maryse CARRERE, CCVSS,
Présidente du SMPLVG
M. Jean-Marie DUPONT, CCPT
M. Joseph FOURCADE, CC Montaigu
M. Dominique GOSSET, CCVAG
M. Jean-Louis NOGUERE, CCPT
M. Paul SADER, CCB

Equipe du syndicat :

Mme Bégué Emmanuelle, directrice
Mme Eliane Blin, chargée de mission culture
Mme Raveleau Orange, directrice adjointe
Mme Hélène Sazatornil, responsable du
service environnement
M. Olivier Frysou, chargé de mission PAPI

Etaient excusés :

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Bruno VINUALES, M. Claude TRESCAZES

Pièces jointes :

- Cahier des charges pour l'acquisition d'un véhicule de service
- Présentation de la nouvelle compétence GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Ce bureau s'ouvre sous la présidence de M. Dominique Gosset qui excuse Mme Maryse Carrère qui arrivera avec un peu de retard.

1. Points à ajouter à l'ordre du jour

M. Gosset propose aux membres présents d'ajouter trois points à l'ordre du jour initialement prévu :

- **Voie Verte des Gaves** : demande d'autorisation par la commune d'Argelès-Gazost de traverser la voie verte pour permettre la circulation et le stationnement de véhicules de presse et d'organismes à l'occasion de l'arrivée du Tour de France le 24 juillet et de la course cycliste Climbing For life du 28 août 2014.
- **Affaires générales** : avenant à la convention constitutive du groupement de commandes coordonné par le CDG 65 pour la reliure des actes administratifs.
- **Contrat de Rivière** : information sur la compétence GEMAPI, sur la mise en conformité des ouvrages et la navigation sur le Gave de Pau

Les membres du Bureau acceptent d'ajouter ces trois points.

2. Voie Verte des Gaves : convention d'occupation temporaire

Monsieur Gosset expose au Bureau syndical la demande de la commune d'Argelès-Gazost d'autoriser la traversée de la voie verte au niveau du croisement le long du Chemin de la prairie et

l'avenue Montjoie (gymnase), afin de permettre la circulation et le stationnement des véhicules des journalistes et des organisateurs lors de deux journées :

- le 24 juillet 2014 à l'occasion de l'arrivée du tour de France au Hautacam, de 8h00 à 20h00
- le 28 août 2014, à l'occasion de la course cycliste « Climbing for Life », de 8h00 à 20h00.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public doit être établie avec la commune d'Argelès-Gazost afin de dégager le SMPLVG de toute responsabilité durant cette période et afin que la commune s'engage à la remise en état et à la sécurisation de la voie verte durant ces deux journées.

Deux signaleurs seront notamment sur place pour sécuriser la circulation sur cette portion de voie verte.

Les membres du Bureau syndical autorisent à l'unanimité la commune d'Argelès-Gazost à utiliser la voie verte sur une portion selon les conditions définies dans la convention.

3. Affaires générales : groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs

Monsieur Gosset rappelle que par délibération en date du 08/01/2014, le Conseil Syndical a décidé d'adhérer au groupement de commande coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées pour la mise en place d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.

Il est ainsi prévu dans la convention que l'adhésion au groupement de commande est gratuite et qu'une participation forfaitaire de 15 € par registre commandé correspondant aux frais de procédure (publications des avis de publicité, dossier de consultation....) et de fonctionnement du groupement, sera versée par chaque adhérent au coordonnateur.

Cependant, aux fins de préciser le fondement juridique de cette participation mais aussi d'une plus grande transparence sur la nature et l'étendue des frais engagés par le coordonnateur, le CDG65 s'engage à transmettre à chaque adhérent un état liquidatif des frais exposés pour le compte du groupement de commande. Ainsi sera précisée la liste des frais de fonctionnement mutualisés et la méthode de calcul des contributions demandées sous formes d'avances. Le remboursement des frais directs et indirects engagés ne pourra en tout état de cause excéder la somme de 15 € par registre comme initialement prévu.

Les membres du Bureau valident l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes et autorisent la Présidente à le signer.

4. Affaires générales : audit des contrats d'assurance

Monsieur Gosset informe le Bureau que le syndicat a passé une consultation pour lancer un audit de ses contrats d'assurance (hormis l'assurance statutaire) afin de les renouveler au 1^{er} janvier 2015.

Il s'agit des contrats d'assurance responsabilité civile, locaux, biens mobiliers, protection juridique, véhicule...

L'audit permet une analyse précise des besoins, la résiliation des contrats en cours, la rédaction du cahier des charges, le lancement et le suivi de la consultation, l'analyse des offres et enfin le suivi du marché la première année.

Deux offres ont été reçues :

- ARIMA Consultants : 1 500€ HT
- Insurance Risk Management (Daniel Remark) : 1 300€ HT.

Il est proposé de recourir à IRM et de débiter la prestation en juillet.

Madame la Présidente ayant délégation sur les marchés publics inférieurs à 5 000€ HT, le Bureau n'est pas appelé à délibérer.

5. Programme d'Actions de Prévention des Inondations : demande d'aide auprès de la région Midi-Pyrénées et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Gosset laisse la parole à Monsieur Frysou.

La mise en place du programme d'actions de prévention d'inondation sur le gave de Pau amont est en cours. Cette mission a démarré en septembre 2013. A l'heure actuelle, l'état des lieux et le diagnostic approfondi du territoire face aux crues ont été établis et présentés en comité de pilotage le 12 juin 2014. Le programme à proprement parler sera présenté lors d'un prochain comité de pilotage prévu pour la fin de l'année 2014. La labellisation et le conventionnement du PAPI qui permettront de démarrer la réalisation des actions du programme avec l'aide financière des partenaires sont prévus pour la fin du premier semestre 2015.

Le budget prévisionnel de l'élaboration du PAPI est estimé à 63 000 € de septembre 2014 à août 2015. Le budget de communication est, quant à lui, estimé à 3 000 € pour cette même période. Le plan de financement prévisionnel pour l'élaboration et la communication du PAPI serait le suivant :

- pour l'animation : 70 % Agence de l'Eau Adour-Garonne, 10 % Conseil Régional Midi-Pyrénées et 20 % d'autofinancement PLVG,
- pour la communication : 50 % Agence de l'Eau Adour-Garonne et 50 % d'autofinancement PLVG.

Les membres du Bureau valident le budget prévisionnel et autorisent Madame la Présidente à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional.

6. Affaires générales : acquisition d'un véhicule

Monsieur Gosset rappelle que l'acquisition d'un véhicule de service a été inscrite au budget 2014 et que le principe était validé. Ce véhicule permettra d'économiser le poste des frais de déplacements des agents mais également de permettre le transport de matériel et de brochures pour les actions touristiques.

Il s'agit de valider le cahier des charges qui permettra de lancer la consultation cet été pour acquérir le véhicule au mois de septembre.

Les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- véhicule d'occasion de type ludospace de 5 places modulables avec un coffre de grande capacité
- motorisation essence ou diesel
- kilométrage inférieur à 60 000km
- garantie de 6 mois minimum.

La consultation sera lancée en juillet pour une date limite de réception des offres fixée au 5 septembre 2014.

Les membres du Bureau valident le cahier des charges et autorisent le lancement de la consultation. Ils autorisent également la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

7. Culture : point sur différents projets.

Monsieur Gosset laisse la parole à Eliane Blin qui présente les différents projets à préparer pour l'année 2014 et 2015.

Mme Blin présente les orientations que pourraient prendre le Pays en termes de culture pour faire suite au Projet Culturel de Territoire qui se terminera en 2015.

Mme Artigalas, élue référente culture, rappelle que ce PCT avait pour vocation de structurer les acteurs culturels sur les territoires de Pays.

Elle souhaite que le rôle du Pays soit de structurer les acteurs, coordonner les différentes actions culturelles du territoire afin que la culture soit un vecteur de lien social et d'attractivité pour les habitants en premier lieu, mais également pour les touristes.

Il est proposé d'organiser une réunion en septembre à destination des élus du territoire qui organisent d'évènements pour échanger sur leurs projets et envisager un travail coordonné. Les acteurs culturels du territoire, principalement associatifs, seront également conviés ultérieurement. Dans un premier temps, un recensement des évènements, animations et projets culturels sera mené auprès des communes et intercommunalités.

- Projet hiver dans le cadre du Projet Culturel de Territoire :

Le projet envisagé s'inscrit dans la continuité du projet hiver « Ice Music » avec une évolution sur la thématique. Ce projet présentera sur des lieux différents, des périodes différentes des offres différentes afin de pouvoir toucher un large public. Les stations ont été contactées et à ce jour quatre seraient intéressées : Gavarnie, Luz, Cauterets et Barèges. Les modalités du projet ainsi que son plan de financement seront présentés ultérieurement.

Les membres du Bureau valident le principe du portage de ce projet par le Pays. Les modalités du projet et le plan de financement devront être validés par le comité syndical.

- Appel à projet du Ministère de la Culture : services numériques culturels innovants

Pour cet appel à projet qui permettra de bénéficier de subvention, Mme Blin propose de travailler sur la création d'une application (réalité augmentée) avec des contenus culturels créatifs qui permette de découvrir le patrimoine méconnu de nos vallées sous une forme originale et innovante. Pour cette expérimentation, il s'agira de déterminer un périmètre restreint pour commencer.

La réponse à l'appel à projet est fixée au 21 juillet.

Les membres du Bureau valident le principe de cette réponse à l'appel à projet, sachant que tout lancement de projet devra avoir l'aval du Comité syndical.

- Programme Erasmus / Clé 2 : partenariats stratégiques et échanges d'expériences

Dans la continuité de l'appel à projet, il s'agira de trouver des partenaires européens (la Pologne et la Finlande ainsi que Cognac sont les premières pistes) pour approfondir cette thématique de valorisation du patrimoine à travers des outils innovants. Ce programme permet à des étudiants européens de travailler sur ces projets et de mettre en place des partenariats entre plusieurs pays. Les membres du Bureau valident le principe de travailler sur ce programme pour envisager un dépôt de projet au 1^{er} avril 2015.

8. Contrat de Rivière : information sur la compétence GEMAPI, sur la mise en conformité des ouvrages et la navigation sur le Gave de Pau

Madame Carrère rejoint l'assemblée et Monsieur Noguère quitte la séance pour d'autres obligations.

Hélène Sazatornil présente les grandes lignes de la nouvelle compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » GEMAPI créée dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (cf diaporama). L'objectif de la loi est d'attribuer cette compétence à des collectivités qui couvrent l'ensemble du territoire afin de pallier à l'absence de maîtrise d'ouvrage qui se présentait fréquemment avant la réforme. Ainsi, la compétence est attribuée au bloc communal avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre et éventuellement à un syndicat de rivière afin d'assurer une gestion à une échelle hydrographiquement cohérente (échelle d'un bassin versant). Les élus présents sont favorables au transfert de la compétence GEMAPI à une structure compétente sur l'ensemble du bassin versant telle que le PLVG.

Jérémy Haddad réalise un stage sur le sujet au sein de la CC de la Vallée d'Argelès durant les mois de juin et juillet. Afin de poursuivre ce travail et de préparer les collectivités du territoire à cette réforme applicable au 1^{er} janvier 2016, il est convenu d'organiser une réunion technique à destination des présidents et directeurs des 8 communautés de communes, des collectivités porteuses des brigades vertes (SIRPAL, SYMIHL et CS Vallée du Barège) et du SIVOM Pays Toy

ayant pris la compétence déléguée pour les travaux post-crue. Le rapport de M. Haddad pourra être présenté lors de cette réunion. Par la suite, un courrier sera envoyé aux 8 communautés de communes afin de les solliciter sur le transfert de la compétence GEMAPI à un syndicat mixte couvrant l'ensemble des vallées des gaves. Une réflexion devra être lancée sur le besoin de faire appel à un prestataire pour l'organisation administrative, financière et juridique de la GEMAPI en vallée des Gaves.

Hélène Sazatornil présente ensuite le projet de travail de la DDT65 sur la mise aux normes des ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 du Code de l'Environnement (Art L214-17-I-2). En vallées des Gaves, une vingtaine d'ouvrages situés sur le Gave de Cauterets, le Gave de Pau en aval de la confluence avec Gave Cauterets, le Gave Azun en aval de la confluence avec Gave d'Estaing et le Nès doivent être en conformité vis-à-vis de la continuité écologique d'ici nov 2018 (montaison, dévalaison et transport des sédiments). Aussi, la DDT65 prévoit d'envoyer un courrier aux propriétaires et exploitants courant juillet pour leur rappeler leurs obligations réglementaires et leur indiquer que des réunions d'information seront organisées à l'automne afin de leur présenter l'accompagnement technique et financier auxquels ils peuvent prétendre. L'animation locale dans le cadre du Contrat de rivière aura toute son importance puisque la mise en place d'opérations coordonnées associant plusieurs maîtres d'ouvrage permet d'obtenir des financements bonifiés de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (40% > 60%).

Viviane Artigalas s'inquiète du devenir productif des ouvrages hydroélectriques qui ne pourraient être mis aux normes pour des raisons techniques. Hélène Sazatornil indique que ce point sera abordé lors des réunions de préparation avec les services de l'Etat.

Enfin, Hélène Sazatornil précise que les arrêtés d'interdiction de la navigation de Soulom au Lac des Gaves ont été affichés au niveau des aires d'embarquement et que l'information a été diffusée aux professionnels par les services d'Etat ainsi que sur le site internet du PLVG et le Guide pratique Vallées des Gaves.

9. Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour le programme Leader 2014-2020

Madame la Présidente rappelle la Région, nouvelle autorité de gestion du programme LEADER 2014-2020, a lancé le 13 juin un Appel à Candidatures sur la base d'un cahier des charges proposant de nouveaux critères d'éligibilité.

Les territoires candidats doivent se constituer en GAL (Groupe d'Action Locale) et devront atteindre une « masse critique » avec un seuil fixé à 45 000 habitants minimum par GAL.

Les nouvelles règles d'éligibilité ne permettent pas au SMPLVG de candidater au nouveau programme LEADER sur le périmètre actuel.

En effet, le Pays est constitué de huit Communautés de communes dont la population totale s'élève à 39 411 habitants (données INSEE 2010).

Par conséquent, il est proposé au Bureau Syndical de valider le rapprochement du PLVG avec les trois communautés de communes suivantes (qui appartenaient au GAL Tarbes Haute Bigorre pour le programme 2007-2013) :

- Communauté de communes de la Haute Bigorre,
- Communauté de communes de Gespe Adour Alaric
- Communauté de communes du canton d'Ossun.

Ce rapprochement permettra d'atteindre une population totale de 78 858 habitants.

Des membres du bureau ont rencontré le 24 juin les Présidents de ces trois intercommunalités et ont validé ce principe de candidature commune.

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité le principe du rapprochement du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et des Communautés de communes de la Haute Bigorre, de Gespe Adour Alaric et du canton d'Ossun, afin de constituer un seul et même GAL en vue de présenter une candidature commune au programme LEADER 2014-2020 auprès de la Région. Ils

acceptent également de porter la candidature de ce GAL commun, en attente de la constitution éventuelle d'une structure *ad hoc*.

Les membres sont également informés que le SMPLVG va se transformer en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) comme le prévoit la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles de janvier 2014.

Le Préfet doit nous informer avant le 27 juillet de cette transformation. Les communautés de communes auront alors trois mois pour se prononcer. De nouveaux statuts seront rédigés pour être rapidement adoptés.

La modification de statuts pour cette transformation concerne les points suivants :

- le PETR est une nouvelle catégorie juridique de syndicat mixte
- les missions et notre compétence assainissement non collectif sont reprises dans le cadre de ce PETR
- le seul ajout aux statuts est le projet de territoire que le PETR doit élaborer dans l'année suivant sa transformation, le fonctionnement du Conseil de Développement et de la Conférence des maires.

Les membres du Bureau valident le principe de cette transformation, sous réserve de l'information par le Préfet et de la validation des communautés de communes membres du syndicat.

10. Porte des Vallées des Gaves

★ Discussions lors du bureau syndical du PLVG du 20 mai 2014

L'état des lieux de la Porte des Vallées des Gaves (point 1 à 6 ci-dessus) est présenté aux membres du bureau.

Après cet exposé, les élus présents sont unanimes et reconnaissent que la situation actuelle ne peut pas continuer. Les dépenses de fonctionnement sont beaucoup trop importantes pour une activité très faible. Aujourd'hui le bâtiment est vieillissant, l'activité peu importante et le personnel est démotivé. Il est urgent de trouver des solutions, en 1^{er} lieu pour les deux agents, dans les collectivités membres ou partenaires du syndicat, parmi lesquelles les offices de tourisme, en second lieu pour l'usage du bâtiment.

Les délégués sont unanimes pour réfléchir à l'arrêt des missions d'animation et d'accueil.

Quelques pistes ont alors été proposées :

- à court terme :
 - voir le volet juridique avec le CG, les possibilités de faire évoluer la convention et notamment les obligations du syndicat en termes de missions et d'activité de cette aire
 - rencontre entre le personnel et la Présidente pour les rassurer sur leur avenir ; nécessité de trouver des pistes de « reclassement » dans d'autres structures d'accueil touristique
 - réduire les coûts de fonctionnement : arrêter la cascade et estimer le coût d'un toit végétalisé
- à moyen terme :
 - se rapprocher de la CCVAG pour connaître leur projet d'aménagement de zone d'activité et leur proposer d'élargir leur zone d'activité sur la totalité de l'aire d'accueil.

★ Décisions prises lors du bureau syndical du PLVG du 7 juillet 2014

- ***L'activité de la Porte des Vallées et l'usage des lieux à court terme***

L'activité d'accueil sera réduite au mois de juillet pour être définitivement arrêtée le 31 juillet 2014.

Les horaires d'ouverture en juillet :

Du mardi au vendredi : 13h30-14h

Le samedi de 9h30 à 18h

Le dimanche et le lundi : fermeture

Le bâtiment reste en location au SIVU de la Réserve Naturelle Régionale du Pibeste d'Aoulhet. Il leur sera proposé d'utiliser l'espace d'accueil au rez-de-chaussée sans incidence financière. Le

pays reprendra le matériel dont il aura besoin au siège à Lourdes et pourra prêter du matériel au SIVU tout spécialement le télescope, qui restera néanmoins la propriété du PLVG, qui pourra l'utiliser dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du pic du Midi. La salle d'expo reste à l'usage du PLVG.

Les sanitaires seront fermés au public au 1^{er} septembre 2014. Le ménage des sanitaires sera réalisé par l'entreprise Défi Emploi à Lourdes jusqu'à fermeture. Passé cette date, seul le personnel du SIVU pourra accéder aux sanitaires.

En août 2014 en raison de l'arrivée des Gens du Voyage, le parking sera fermé à l'aide de containers placés à l'entrée et à la sortie. Il sera à nouveau ouvert en septembre.

La signalétique « information » et « sanitaires » sera démontée en septembre tant sur la 2X2 voie que sur le site.

Les partenaires du PLVG au 1^{er} rang desquels la commune d'Agos-Vidalos, le SIVU du Pibeste, le Conseil Général et les offices de tourisme seront avertis de ces changements.

- L'entretien du site à court terme

Le PLVG continuera à entretenir le bâtiment à minima. Les gros travaux ne seront pas engagés sauf s'ils visent à répondre à un danger ou un inconfort important pour les usagers des lieux (le SIVU du Pibeste).

Les espaces verts continueront d'être entretenus par le PLVG afin que les lieux restent accueillants et ne ternissent pas l'image du village d'Agos et de la Vallée.

La cascade et le bassin ne seront plus en eaux. La pompe sera arrêtée en juillet et le bassin vidé.

Le pays s'engage à créer un massif de fleurs et d'arbustes à la place du bassin toujours par souci d'esthétisme.

- L'avenir du personnel à court et moyen terme

Mme Marie-Lys Nogué, diplômée en tourisme, sera mise à disposition de l'office de tourisme de Lourdes qui souhaite renforcer son équipe à l'accueil. La mise à disposition débutera au 1^{er} octobre pour une période test de 3 mois à titre gracieux. Si le bilan s'avère positif la mise à disposition sera prolongée pour une durée de 12 mois mais avec contrepartie financière.

Marie-Lys Nogué étant favorable à cette mise à disposition pour occuper un poste de conseillère en séjour, les termes précis de la convention seront discutés durant l'été puis validés en comité syndical en septembre.

Quant à Mme Nathalie Igau, aucun besoin en secrétariat n'ayant été exprimé par les collectivités du pays, elle restera adjointe administrative à raison de 20h/semaine au siège du PLVG. Ses missions seront précisées durant l'été. L'objectif étant de trouver une complémentarité avec Mme Francine Mouret, secrétaire de direction.

- L'avenir de la porte des Vallées à moyen ou long terme

Le site n'appartenant pas au Syndicat de Pays*, le Pays cherche à trouver une solution qui lui convienne afin de diminuer les charges d'entretien à sa charge et qui satisfasse également le propriétaire : le Conseil général des Hautes-Pyrénées. Un dialogue à ce sujet a été engagé avec les services du département et l'agence Départementale d'Aide aux Communes qui nous apporte son soutien pour les aspects juridiques (concession, DPU...)

Aujourd'hui le Conseil Général, propriétaire du bâtiment, ne s'oppose pas à la fermeture du point information et des sanitaires.

Les terrains situés sur le fond de l'aire de la Porte des vallées des Gaves ont été rachetés par la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost en 2012. Des solutions pourraient être trouvées avec la CCVAG pour l'utilisation des terrains attenants à la zone d'activités, de compétence communautaire. Toutefois dans le projet de PLU de la commune d'Agos-Vidalos le bâtiment et les espaces verts de la Porte des Vallées sont classés en Zone Naturelle ; zonage qui, s'il était validé en l'état, pourrait entraver la réalisation de projet de conversion d'usage du bâtiment.

La réserve du Pibeste étant actuellement locataire du bâtiment, le SIVU pourrait également être intéressé pour reprendre intégralement l'occupation et l'entretien du site par convention avec le Conseil Général.

Quoiqu'il en soit, les aspects juridiques doivent être approfondis pour savoir ce qu'il est légalement possible de faire sur le site. Ensuite des discussions entre le Pays, le Conseil Général, la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, la commune d'Agos-Vidalos le Sivu du Pibeste pourront être engagées.

Dans tous les cas, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves continuera à rembourser les emprunts en cours (construction du bâtiment et mise en valeur du site).

- **Les élus en charge du dossier au PLVG**

En bureau syndical le 20 mai 2014, il a été proposé de former un groupe de travail restreint pour envisager des pistes d'évolution de cet outil. Ce groupe de travail est composé de :

M. Gosset, M. Vinualès, M. Sader ; M. Noguère, M. Fourcade. En tant que maire d'Agos-Vidalos et ancien président du SMHVG, M. Abbadie sera associé à ce groupe de travail.

* Le syndicat mixte n'est pas propriétaire de la Porte des Vallées. Elle a été réalisée dans le cadre d'une concession de travaux et de services publics constitutifs de droit réel entre l'Etat et le SIVOM d'Argelès-Gazost en 2000.

Les parcelles (B200 et B822) ont été concédées par l'Etat pour une durée de 30 ans pour y réaliser « un bâtiment d'accueil, d'exposition et des sanitaires ». Les travaux consistaient à construire et aménager le bâtiment d'accueil, d'information, d'exposition et les sanitaires ; à créer un plan d'eau ; à réaliser l'éclairage des voies et parkings ; réaménager le four à chaux.

La convention détaille le financement de ces travaux par l'Etat, le CG, la région.

L'Etat confie par cette convention la gestion de l'ensemble des installations et leur entretien (pour le parking, voiries, réseaux, signalisation, aménagements paysager...) et les grosses réparations.

Le concessionnaire doit respecter le positionnement et les caractéristiques générales du projet.

Enfin, à la cessation de cette autorisation, le concessionnaire doit enlever à ses frais les constructions et installations réalisées à moins que l'Etat ne renonce à leur démolition. Dans ce cas, elles deviennent de plein droit et gratuitement la propriété de l'Etat.

Lors du transfert de la route au Conseil Général, cette convention a également été transférée.

En décembre 2012, une partie de ces parcelles a été cédée à la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost par le Conseil Général. Le syndicat mixte n'est donc plus responsable que de l'entretien des bâtiments, installations, voirie et parkings sur la moitié de l'aire.

Les membres du Bureau décident à l'unanimité :

- d'arrêter définitivement l'activité d'accueil à la Porte des Vallées au 31 juillet 2014 ;
- de maintenir la location au SIVU de la Réserve Naturelle Régionale du Pibeste d'Aoulhet et de l'élargir au rez-de-chaussée du bâtiment sans incidence financière (au 15 octobre au plus tard) ;
- de fermer les sanitaires au public à compter du 1^{er} septembre 2014 ;
- de vider le bassin, d'arrêter la cascade et la pompe en juillet. Le bassin sera végétalisé (à l'automne) ;
- de se rapprocher de l'Office de Tourisme de Lourdes pour envisager la mise à disposition de Marie-Lys Nogué ;
- de poursuivre les réflexions avec nos partenaires pour l'avenir de ce bâtiment à plus long terme ;
- d'informer nos partenaires, la commune d'Agos-Vidalos, le SIVU du Pibeste, le Conseil Général et les offices de tourisme notamment de ces évolutions.

11. Questions diverses

- o Information sur la demande de Julien Puig, étudiant en Master en apprentissage pour réaliser son apprentissage dans notre syndicat.

Finalement, cet étudiant a trouvé une autre structure d'accueil.

Sa mission était envisagée pour accompagner le syndicat dans l'élaboration du projet de territoire. Les membres du Bureau souhaitent que l'on cherche d'autres formations en apprentissage et étudiants qui pourraient être intéressés par cette mission.

- Appel à projet DATAR : mobilités innovantes en zone de montagne

Les membres du Bureau sont fortement intéressés par cette thématique très porteuse pour notre territoire et attendent d'avoir des éléments complémentaires.

Diffusion des outils de communication du Pays :

Carte cyclo « Pyrénées Mythiques à Vélo »

Outils de communication de l'OPAH

Programme des animations été en lien avec la Rice « Permission de Minuit » en téléchargement sur www.valleesdesgaves.com

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Carrère lève la séance à 21h00.

La Directrice, Emmanuelle Bégué

